



**Assemblée Générale du 11 décembre 2010
au Petit Bornand les Glières**

COMPTE RENDU



SNGM



✓ Présents

Convoqués: VERRIER Bernard (SNGM) – TILLOY Xavier (FFCAM) – GUDEFIN Gérard (FFS) – MOREL Jacques (FFCAM) – HAUSER Bertrand (FFCAM) – MAIER Eric (FFME – Président CDPC) – BOYE Laurence (FFME – Président Co Canyon FFME 74) – PIAZZA Pierre (FFCAM – Secrétaire CDPC) – DURDILLY Philippe (SNPSC – Vice Président CDPC – Président GPCHS) - EXERTIER Jean-François (SNGM) - TARAJEAT Emmanuel (FFME) - VILDARD Alexis (SNAPEC) - COURTIAL Hubert (AMM)

Invités: SADDIER Martial (Député Maire Bonneville) - CHUARD (Maire Petit Bornand) - PERILLAT Jean-Yves (1er adjoint au maire au Petit Bornand) - BEAUMONT Jean-Bernard (adjoint au maire de Magland) - GIRARD Laurent (DDCS) – BARACHET Michel (SDIS) – OTTONELLO Jacques (PGHM) – CALVET Marjorie (OT Faucigny Glières) - PHILLIPPE Céline (Présidente CD 74 FFME) - THOUMELIN Marie-Joséphine (Présidente CD 74 FFCAM) - FAURE Jessica (Agent développement CD FFME)

✓ Excusés

Convoqués: BOYE Laurence (FFME – Président Co Canyon FFME 74 – *procuration à Maier Eric*) – SURGET Loïc (FFCAM - *procuration à Maier Eric*) - COURTIAL Hubert (AMM – *procuration à Durdilly Philippe*) – AVRISANI Guillaume (SNGM – Trésorier CDPC - *procuration à Durdilly Philippe*)

Invités: Mr le Préfet - Mr DEROUIN (Sous Préfet Bonneville) – Mr ULTSCH J.Paul Directeur DDCS - Mr LENOBLE – Chef service Sécurité Civile 74) – Mr BOUCHET Denis (Vice Prés CG 74 – Prés Co Sports Tourisme Montagne CG 74) – Mr DENIS Michel (Dir Serv. Sports Tourisme Montagne CG 74) – Cdt ESTACHY J.Baptiste (PGHM) – ASTER 74



Ouverture

Les salutations , remerciements et présentations réalisées, par le Président, Mr SADDIER Député Maire nous ayant fait l'honneur de sa présence mais ne pouvant assister à toute l'assemblée, la parole est donnée comme suit:

Mr CHUARD (Maire du Petit Bornand, commune accueil de l'AG):

Mr CHUARD rappelle l'historique des démarches opérées entre les canyoneurs et la commune pour le canyon des Sambuis. Mr CHUARD rappelle la volonté communale de développer les sports de nature tels escalade et canyonisme sur le Petit Bornand.

Mr SADDIER (Député Maire de Bonneville):

Mr SADDIER prend la parole aussi en qualité de Président du Conseil National de la Montagne et précise que la montagne est un milieu potentiellement hostile voir dangereux et qu'il y a devoir de sensibilisation et de prévention en amont plutôt que réglementation. Il félicite les opérations réalisées en ce sens par le CDPC et les qualifie d'exemplaires. Les actions Hautes Savoyardes sont des arguments forts pour l'avenir du canyonisme, permettront d'éviter des décisions hâtives nées de l'émotion face aux accidents.

Il ajoute que le canyon présente une force touristique non négligeable.

Mr SADDIER rappelle l'historique des démarches opérées entre canyoneurs et sa commune pour le canyon du Bronze et annonce le plaisir de voir tous les acteurs directs et indirects réunis.

Mr SADDIER est partant pour une descente du canyon du Bronze. (l'invitation lui est confirmée)

Mr GIRARD (DDCS):

Mr GIRARD remercie les bénévoles pour les opérations menées. Il félicite la réunion fédérale et professionnelle. Il annonce qu'appelé à de nouvelles fonctions il se trouve progressivement plus détaché des sports de nature mais conserve 3 dossiers: -valorisation de la pratique en centres de vacances et structures associatives – accidentologie des sports nature en Haute-Savoie – 1ères rencontres européennes des loisirs sportifs de nature à Annecy en octobre 2011.

Mr GIRARD insiste sur l'importance que la formation joue en matière de sécurité . Les formations françaises sont reconnues à l'étranger et beaucoup d'échanges se produisent entre acteurs sur ce point de vue. L'apparition prochaine du DE Canyon est notée...les réflexions du CDPC devraient être intégrées à la formation.

❖ Rapport moral

« Je ne rapporterai pas ce rapport moral juste à l'année qui vient de s'écouler .
Je m'attacherai à tenir ce rapport moral sur les 3 années qui se sont écoulées... trois années !...c'est l'âge de notre, de votre comité CDPC.

Comme je dis souvent...regardez bien où nous en étions en 2007... regardez bien où nous en sommes aujourd'hui. !

Nous avons réussi à unir tous les acteurs directs et même indirects du canyon....mutualiser nos moyens, nos énergies...

Nous avons réussi à faire reconnaître le canyonisme comme une activité à part entière, forte et son indéniable intérêt socio-économique .

Nous avons réussi à faire comprendre les nécessités de nos actions en matières sécuritaires ou environnementales.

Nous avons établi des relations excellentes avec nos partenaires (services de l'état, communes...etc.)

Nous avons su prouver que nous savions faire et pouvons faire....et qu'il est nécessaire de faire.

Démontrer et prouver...nous l'avons fait dans un cadre expérimental et démonstratif pendant 3 ans...désormais et dès l'année qui arrive, nous allons quitter ce contexte :

- nous allons pouvoir entrer dans le domaine pérenne et du long terme.
- nous allons pouvoir dire : « sans soutien (financier je parle) autre que celui des municipalités et DDCS, nous ne pouvons pas poursuivre » « c'est un service public que réalise le CDPC »

Pour poursuivre, nous aurons besoin d'énergie...Nous en avons...nous pouvons en trouver d'autres...
Le CDPC permet de rationaliser et mutualiser ces énergies mais il faut éviter que le mouvement ne s'essouffle...

Eviter l'essoufflement passe par :

- un ralliement plus fort des pratiquants, des clubs, des comités. (la communication est essentielle sur ce point)
- un entretien de l'énergie (qui peut s'opérer par des rassemblements plus réguliers.)

- une meilleure coordination entre nos comités. (tous les Présidents sont présents aujourd'hui...c'est la preuve que nous pouvons y arriver)
- une répartition meilleure et plus large des charges et missions
- une meilleure tenue de nos engagements et des échéances (devoir reprendre ou refaire ce qui a déjà été fait ou entrepris...c'est de l'énergie perdue)
- une reconnaissance accrue de nos dons bénévoles.
- une aide salariée

Rappelons que les bases de notre structure sont les membres fondateurs, à savoir les comités départementaux FFME, FFS, FFCAM et Groupement Professionnel...C'est par ces comités que doit essentiellement émerger l'énergie...

Nous avons tous, collectivement et individuellement aussi, un rôle à jouer ...qu'il soit petit ou important...nous faisons tous tenir l'édifice...

Le CDPC, peut inscrire le « plan de développement durable et maîtrisé des sites et de l'activité » dans la pérennité.

Alors, questions du jour :

- On s'engage tous ensemble dans ce plan ?
- Y a-t-il des personnes nouvelles qui désirent s'engager à nos cotés ?

Merci à vous toutes et vous tous pour tous les efforts fournis et que vous fournirez encore...j'en suis convaincu.

Personnellement je reste engagé à vos cotés ! »

Eric Maier, Président CDPC

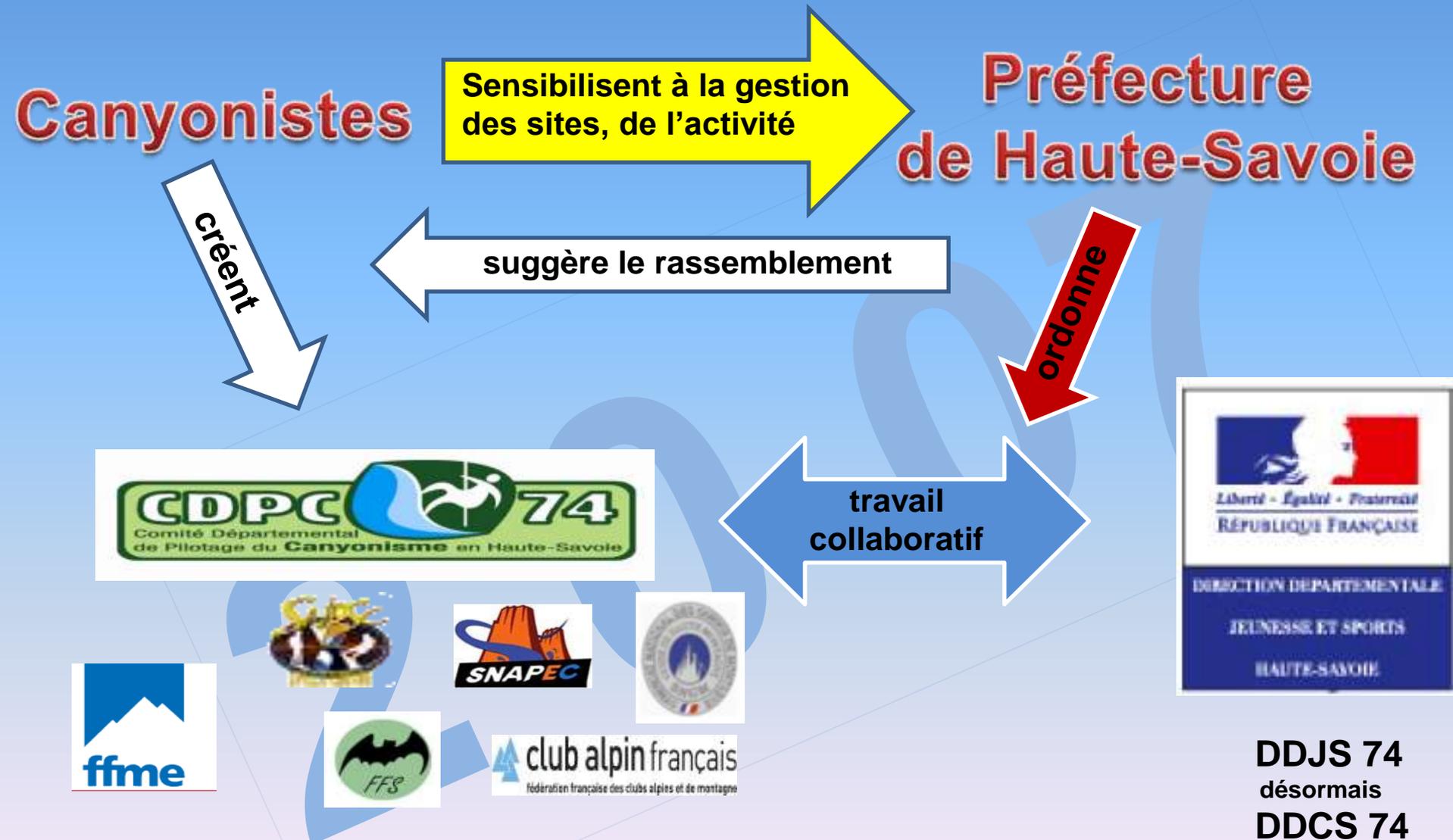
❖ Petits rappels:

1. la communication au CDPC

- ✓ Un site internet <http://cdpcanyon74.org>
- ✓ Une adresse @ de contact
contact@cdpcanyon74.org
- ✓ Une liste @ d'échanges du collège des fondateurs
cdpcanyon74@googlegroups.com
- ✓ Une liste @ de diffusion de l'information
(constitue le réservoir humain canyon 74)
infos-cdpcanyon74+subscribe@googlegroups.com

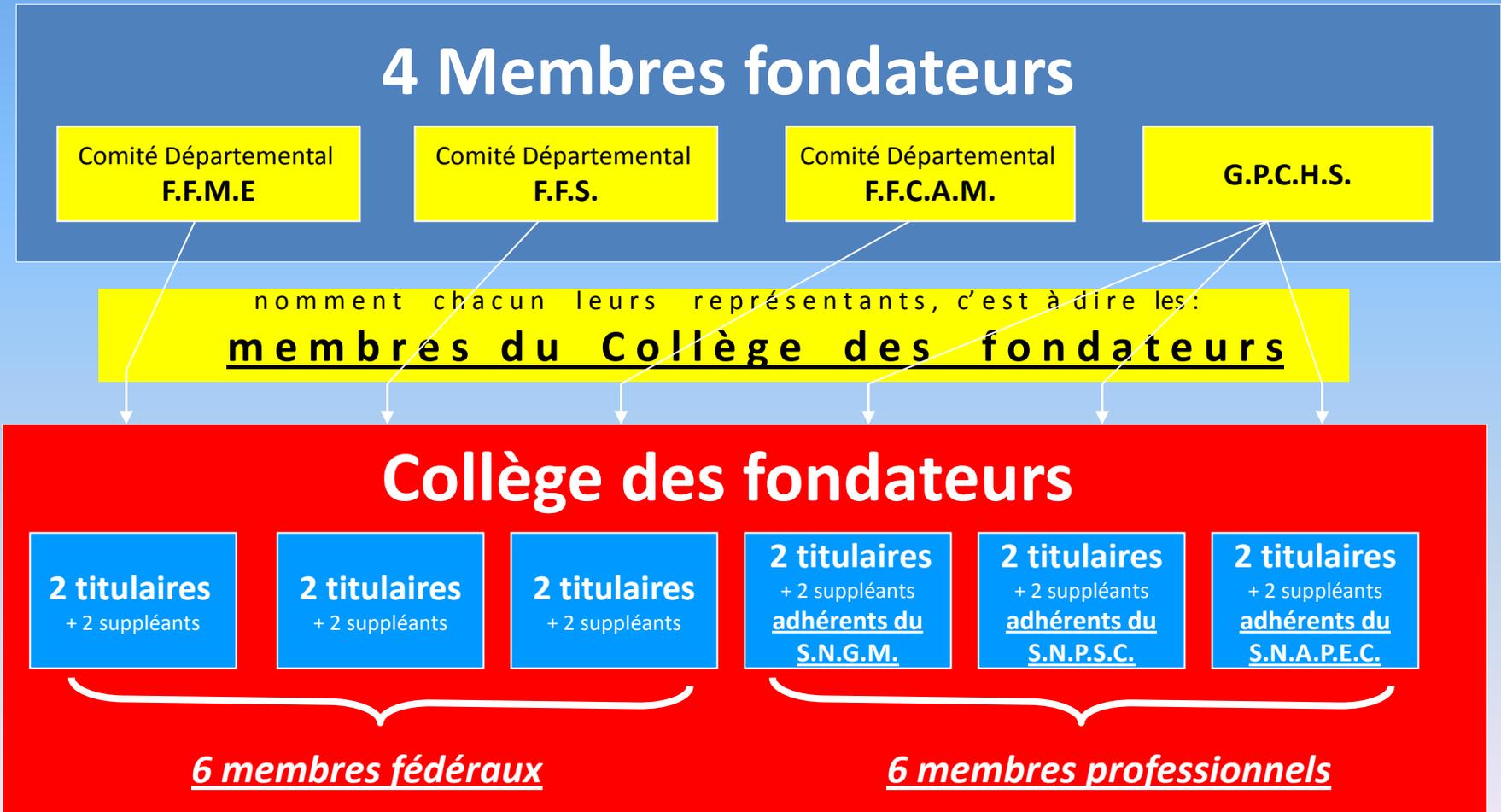
❖ **Petits rappels:**

2. Comment est né et se place le CDPC sur le département



❖ **Petits rappels:**

3. Comment fonctionne le CDPC



❖ Petits rappels:

4. Qui sont les représentants des collèges.

Collèges	Titulaires	Suppléants
FFS	GUDEFIN Gérard	
	CHEVALIER Rafael	
FFME	BOYE Laurence	TARAJEAT Emmanuel
	MAIER Eric	MEROZ Robert
FFCAM	HAUSER Bertrand	MOREL Jacques
	PIAZZA Pierre	SURGET Loïc
SNGM	VERRIER Bernard	GELATI Christophe
	DE WARGNY Frédéric	AVRISANI Guillaume
SNPSC	DURDILLY Philippe	DURDILLY Marc
	MAGNIN Gérald	BALMIER Franck
SNAPEC	GIROUD Cédric	AGUILAR Céline
	COURTIAL Hubert	CHARLEMAGNE Joris

❖ Présentation de :

Jessica FAURE

Agent de développement FFME 74, chargée du canyon au CDPC à 1/3 temps

Depuis le 1^{er} Octobre, le CD FFME 74 a engagé Jessica en qualité d'agent de développement.

Cet emploi aidé par la DDCS et le Conseil Général a été mis en place en concertation étroite avec le CDPC. Le CD FFME souhaiter un emploi – le CDPC y réfléchissait depuis un ou deux ans. Les besoins ont été mis en commun et défendus. L'emploi est né.

Jessica se consacre au 1/3 temps de son emploi aux actions CDPC. Le reste de son temps est partagé entre l'escalade et le ski alpinisme à la FFME.

Les connaissances de Jessica apporteront au CDPC tout le caractère d'accompagnement et d'animation dont nous avons besoin. Son profil universitaire est tout à fait adapté à nos besoins. Elle est jeune, plein d'enthousiasme pour relever les défis avec nous...accompagnons là dans le secteur technique canyon...

❖ Rapport d'activités

Canyon de Nyon

Canyon finalisé

- Étude et son rapport réalisé
- 4 journées d'équipement/déséquipement
- Signalétique posée
- Aménagements réalisés



❖ Rapport d'activités

Canyon du Bronze

Canyon finalisé

- Étude et son rapport réalisé
- 2 journées d'équipement/déséquipement
- 1 intervention balisage accès
- Signalétique posée



❖ Rapport d'activités

Canyon des Sambuis

Canyon finalisé

- Étude et son rapport réalisés
- 1 journée d'équipement/déséquipement
- 3 journées de déboisage /dépollution
- Signalétique posée (parking et sortie restent à poser)



➤ **reste : une épave de voiture + morceaux extirpés, découpés d'une autre à extraire (panneau décharge interdite souhaité)**

❖ Rapport d'activités

Canyon de Balme

Canyon quasi finalisé

- Étude et son rapport réalisé
- 1 journée d'équipement
- Signalétique posée

➤ **reste : équipement / déséquipement à achever**



❖ Rapport d'activités

Canyon d'Angon

Canyon non finalisé

- Étude réalisée
- 1 journée de déboisement / aménagements



- **reste :**
 - **rapport d'étude à produire**
 - **signalétique livrée en septembre à poser**
 - **aménagement « passerelle » à réaliser**
 - **équipement /déséquipement à entreprendre**



❖ Rapport d'activités

Canyon du Giffre

commune de Mieussy

à la demande de Gérard Gudéfin, FFS.
Spéléo / Canyoneur / Spéléo Secours
et accessoirement adjoint maire de Mieussy.
qui s'occupe du dossier

- interventions du CDPC dans le cadre de réunions du plan rivière
- réponse à questionnaire de bureau d'étude chargé d'étudier les conséquences des relevés de débits réservés (loi applicable pour 2015)
- courriers adressés à Mairies Mieussy/Taninges et Préfecture
- réunion annuelle de CR exploitation EDF (Convention)

+ à titre accessoire:

Participation CDPC à tournage film EDF « sécurité barrages »

❖ Rapport d'activités

Inauguration /promotion canyon du 3 juillet 2010



Le Messager 8 juillet



Presse locale

CANYONISME À MORZINE : D'AVANTAGE EN SÉCURITÉ
SOPHIE DION - LE 10 JUILLET 2010 MORZINE-AVORIAZ, SPORT ADVENTURE ET NATURE

En compagnie de Jean-Louis Battandier (Maire de Morzine), de Jean-Yves Moracchini (Sous-Préfet de Haute-Savoie) et du Directeur Départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, nous avons inauguré les aménagements de canyonisme du département le 3 juillet dernier.



Cette inauguration marque le début d'un travail de plus de deux ans mené par le Comité de pilotage du canyonisme de Haute-Savoie (CDPC 74) emmené par Eric Maier, associé à la DDCS 74 (anciennement DDJS) et aux acteurs « canyon » fédéraux. Ceci a permis la mise en place et l'aménagement de 5 sites de canyonisme haut-savoyards : Morzine, le Petit Bornand, Bonneville, Magland et Araches, et Talloires. L'aménagement des sites de canyonisme vise principalement leur mise en sécurité. En effet, si le canyonisme attire de plus en plus de pratiquants, il convient, pour profiter au mieux de ce sport, d'assurer une sécurité maximale. Ainsi, par « aménagements », on entend de nombreuses actions notamment des actions de dépollution, de pose de signalétique, etc...

Le sous-préfet Jean-Yves MORACCHINI (à gauche) et le responsable du canyonisme en Haute-Savoie Eric MAIER (à droite)

Ces aménagements n'ont été possibles que par le formidable travail et l'énergie de nombreux bénévoles que je souhaite chaleureusement remercier.

D'un point de vue touristique, le développement des sites de canyonisme permet une nouvelle offre d'activités sportives pour notre département. Le canyonisme est un élément très attractif pour la montagne notamment l'été.

Re
Vo
litt

Gestion durable des canyons en Haute-Savoie



Avec le site CDPC en lien

Presse nationale
« Montagne Magazine »

Ajoutés d'articles sur site national FFME, DC Com, vidéos sur Canyon TV et Web TV Chablais

❖ Rapport d'activités

Des actions et un fonctionnement partagés avec la DDCS, à l'honneur ministériel.



La Haute Savoie élabore un plan de développement du canyonisme

Paru le 29 novembre 2010

Début 2008, une démarche de concertation sur le développement et la pratique du canyonisme a été lancée par la direction départementale chargée des Sports de Haute-Savoie. Le groupe de réflexion composé de l'ensemble des institutions concernées est devenu le Comité Départemental de Pilotage du Canyonisme (CDPC74). L'objectif premier a été de construire un plan de développement et de gestion maîtrisée du canyonisme sur l'ensemble du département. Pour ce faire, des enquêtes sur la pratique du canyonisme auprès des professionnels et auprès des clubs, des comptages sur le terrain ont été réalisés.

Un plan d'action en quatre volets a été élaboré :

- > amélioration de la signalétique des sites et prise en compte de la question environnementale ;
- > nettoyage et rééquipement des parcours pour une meilleure sécurité ;
- > analyse des contextes juridiques locaux (responsabilités, conventions, arrêtés municipaux...)
- > un projet de constitution de base de données des canyons de Haute-Savoie sur la base du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques établi avec les fédérations concernées.

Cinq canyons expérimentaux ont fait l'objet d'une concertation et d'une étude de terrain approfondie avec les partenaires et les élus locaux. Les rapports d'études ont servi de base lors de la mise en œuvre du plan d'action précité ainsi que pour affiner les protocoles de secours.

Une deuxième phase s'engage sur la période 2010-2011. Elle devrait permettre de «traiter» trois autres canyons. L'objectif : offrir un nouveau visage à la pratique du canyonisme dans 25 sites les plus fréquentés parmi les 43 du département d'ici 5 à 10 ans.

[Consulter le site](#)

Avec le site CDPC en lien

Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE

LA HAUTE SAVOIE ÉLABORE UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU CANYONISME

Début 2008, une démarche de concertation sur le développement et la pratique du canyonisme a été lancée par la direction départementale chargée des Sports de Haute-Savoie. Le groupe de réflexion composé de l'ensemble des institutions concernées est devenu le Comité Départemental de Pilotage du Canyonisme (CDPC74). L'objectif premier a été de construire un plan de développement et de gestion maîtrisée du canyonisme sur l'ensemble du département. Pour ce faire, des enquêtes sur la pratique du canyonisme auprès des professionnels et auprès des clubs, des comptages sur le terrain ont été réalisés.

ACTIVITÉS

ESPACE MEMBRE

A NOTER

LA LETTRE

LES SITES INTERNET

❖ Rapport financier (Trésorerie CDPC)

Intervention du Président
en l'absence de Guillaume AVRISANI, trésorier CDPC, excusé.

Recettes		Dépenses	
Solde exercice 2009	242,84 E	Aucune dépense	0 E
Cotisation FFCAM....pour 2009 NON VERSEE	50 E		
Cotisations FFME, FFS, FFCAM , GPCHS ... pour 2010 NON VERSEES	300 E		
Total	592,84 E	Total	0 E

Sont réalisés les:

- Rappels de cotisations 2009 (FFCAM) et 2010 (Tous)
- Appels à cotisations 2011 (Tous)



Rapport financier (Trésorerie sur compte FFME)

Intervention de Eric MAIER, pour comptabilité canyon sur compte FFME (subvention CNDS 2010 de 10000 euros)

DEPENSES CANYON - EXERCICE 2010 (10000 euros)

SIGNALETIQUES	3500,00	DEPLACEMENTS	1000,00	EQUIPEMENT	2500,00	MACHINERIE	2000,00
Bronze	861,12	Morzine	13,50	Raumer	2251,31	Perforateur	1256,50
Nyon	861,12	Chamonix	52,92	Serre-câble	42,75	Meuleuse	510,69
Balme	914,94	Annecy	61,98	Raumer	615,94	app photo	317,90
Angon	861,12	Annecy	52,38			tire fort 4T	39,90
		Annecy	57,35			sac étanche	33,00
		Bonneville	36,72			bidon	32,29
		Annecy	52,38				
		PNR/Pt Bo/Ann.	103,65				
		Lyon CCI	166,90				
		Opé Sambuis	89,10				
		Annecy	61,88				
TOTAL	3498,30	TOTAL	748,76	TOTAL	2910,00	TOTAL	2190,28
SOLDE	1,70	SOLDE	251,24	SOLDE	-410,00	SOLDE	-190,28

CONSOMMABLE	200,00	NETTOYAGE	600,00	DIVERS	200,00		
Disques/lunettes	12,87	Débardeur	100,00	reprographie	100,40		
huiles	31,30	dédom mat	150,00	boissons	13,00		
Disques	16,43	dédom mat	150,00				
TOTAL	60,60	TOTAL	400,00	TOTAL	113,40	TOTAL	0,00
SOLDE	139,40	SOLDE	200,00	SOLDE	86,60	SOLDE	0,00

SOLDE GLOBAL	78,66
--------------	-------



Actions en cours

- échanges établis avec PNR Bauges : mutualisation des moyens pour canyons Montmin, La mine, Frontenex
- échanges entrepris avec Sécurité Civile et Préfecture : retour en temps réel des interventions secours canyon. (accidentologie, « bobologie »)
- cahier des charges « Etude de canyon » (méthode, élaboration) **Pas finalisé pour être présenté**

- échanges entrepris avec l'Office Tourisme Faucigny-Glières
 - Collaboration et partenariat entre l'Office de Tourisme Faucigny Glières et le CDPC 74
 - Mutualisation des actions menées : la mise en place d'outils de communication
 - Réalisation de supports papier : Presse spécialisée - Savoie Mont Blanc - Topo guide « activité pleine nature »
 - Réalisation de support Internet
 - Diffusion auprès des partenaires : SITRA et Savoie Mont Blanc
 - Développement de produits touristiques de types packages



Intervention de **Marjorie CALVET**

❖ Actions en cours (pour validation)

Cahier des charges « Equipement »



Directives du CDPC pour le rééquipement des canyons

Les rééquipements réalisés dans le cadre d'action du CDPC 74 doivent être conformes aux normes actuelles, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit de terrain d'aventure, et non pas de terrain sportif.

L'équipement doit permettre à des équipes entraînées aux techniques du canyoning (dans le cadre d'une pratique autonome) ou encadrées (dans le cadre de groupe guidés par exemple) de descendre le canyon dans les meilleures conditions. Nous insistons notamment sur les points suivants :

MIXITÉ DES GROUPES DE RÉÉQUIPEMENT

Afin d'offrir un équipement adapté à tous les styles de pratique, il est souhaitable que les groupes procédant au rééquipement soient composés de professionnels de l'encadrement et de pratiquants issus du milieu fédéral.

NORMES D'ÉQUIPEMENT

Les normes d'équipement des canyons sont jointes au présent document. Il nous semble important notamment d'insister sur les équipements des départs de mains courantes, qui doivent pouvoir se distinguer aisément des têtes de rappel.

TYPE D'ÉQUIPEMENT

Les rééquipements doivent être uniquement effectués avec le matériel mis à disposition par le comité. Il s'agit préférentiellement de scellements inox. Le choix pour les amarrages entre points reliés et points non reliés est laissé à l'initiative des équipeurs. De même, le choix de l'emplacement des points est à juger sur place. Par défaut, aucun équipement lourd (type câbles, barreaudages) ne devra être posé. La pose de ce type de matériel devra se discuter au cas par cas au sein du comité.

ESPRIT DE L'ÉQUIPEMENT

- pour les canyons classiques déjà très parcourus, les lignes en place sont en général éprouvées et à maintenir.
- privilégier les emplacements protégés des crues
- privilégier les lignes ludiques permettant de descendre dans l'actif
- un troisième point dit "de confort" peut être rajouté sur certaines têtes de rappel pour permettre au leader de mieux se positionner pour faire passer son équipe

VÉRIFICATION DES NOUVEAUX POINTS ET PURGE DES ANCIENS ÉQUIPEMENTS

Les points nouvellement posés doivent être signalés par des affichettes et fils de couleur (fournis par le CDPC 74) faisant figurer la date de pose et la date avant laquelle les points ne doivent être utilisés. Les nouveaux points doivent être vérifiés dans les jours qui suivent leur pose par l'équipe les ayant installés.

Elle procédera par la même occasion à la purge des anciens équipements, en prenant soin d'enlever proprement tous les ancrages vétustes et d'enfoncer les goujons vétustes (si possible) ou de les couper.

Pièces annexées :

- normes d'équipement
- charte de l'équipeur
- affichettes de signalisation d'équipement

Le cahier des charges sera mis en ligne sur le site CDPC et 3 exemplaires seront à disposition avec le matériel d'équipement.

Pierre PIAZZA assure la gestion du matériel. Toujours prendre contact avec lui au préalable d'une opération d'équipement afin de connaître la disponibilité matérielle.

Solde matos équipement au 23/10/2010		
Référence Raumer	Désignation	Nombre
160	Broche inox 10X80	46
119	Broche inox 10X100	18
125	Broche inox 12x120	10
162	Broche inox 10X80 + 2 anneaux	3
186	Broche ouverte avec doigt inox 10 « europe »	4
182	Ensemble ancrages inox « Y »	8
179	Ensemble ancrages inox « en ligne »	17
175	Chaîne inox L25 (2 maillons)	17
176	Chaîne inox L37 (3 maillons)	8
193	Maillon rapide inox 8	48
177	Anneau inox 10	7
157	Goujon inox double exp 10x86	20
170	Plaquette plate inox 10	20
171	Plaquette plate inox 12	10
107	Cartouche résine	5
108	Buse pour cartouche résine	40
111	Pistolet injecteur résine	1
136	Ampoules résine 10x85 (pour broche 10x80)	57
	Forêt 10x100	1
	Forêt 12x150	2
	Forêt 14x150	1
	Ecouvillon pour brossage perçage Ø 12	3
	Ecouvillon pour brossage perçage Ø 14	2
302	Dispositif fixation Raumer (pour scellement ampoule au perfo)	1

à titre indicatif

Matériel équipement à disposition en décembre 2010

perfo Hilti Li Ion avec 2 accus et chargeur	1
disqueuse Makita avec 2 accus et chargeur + disques + masque	1
Tire-fort	1
appareil photo numérique étanche Canon	1
grand sac étanche	1
grand bidon étanche	1
boitier étanche perfo (perso E.Maier)	1

+ disqueuse thermique toujours en prêt par FFME

Affichette plastifiée « Equipement – scellements chimiques»	7
Fil de couleur pour marquage ancrages	++
Rondelles plastique et néoprène (pour scellement cartouche / ambiance humide) + pointes acier pour coincement entre cuir et chair	++
Tuyau de soufflage	1

Cahier des charges en matière d'équipement (préconisations CDPC + normes)	3
---------------------------------------------------------------------------	---



Actions en cours (pour validation)

Rapport de visite annuelle

ADOPTÉ



Fédération Française de la montagne et de l'escalade

Fédération délégataire

FICHE VISITE CANYON



Comité Départemental de Pilotage du Canyonisme
de la Haute Savoie pour le
Comité Départemental FFME 74

Visite du Canyon de :

Commune(s) de :

Visité par :

NOM :	Prénom :	Qualité* :
NOM :	Prénom :	Qualité* :
NOM :	Prénom :	Qualité* :
NOM :	Prénom :	Qualité* :

* chargé de contrôle/co-chargé de contrôle/équipier

Date de la visite :/...../.....

Type de site : Canyon de type sportif

Site Conventionné : oui / non

Canyon de type terrain d'aventure

Etat du Canyon (observations réalisées depuis le fond de la gorge au cours de la progression)¹

Etat des lieux aux abords du canyon (chemin d'accès, parking, échappatoires, signalétique...)¹

Etat des points d'ancrage¹

Travaux effectués lors de la visite

Travaux à prévoir suite à la visite

Bilan sur l'état du Canyon après la visite :

- Canyon dont l'équipement et la « propreté » sont satisfaisants.
- Canyon nécessitant de petits travaux de remise en état.
- Canyon nécessitant des travaux plus conséquents - opération(s) à prévoir.
- Canyon devenant dangereux. Travaux à prévoir rapidement.

¹ Aux rubriques : Etat du canyon/Etat des lieux aux abords du canyon / Etat des points d'ancrage
Seront notamment portées les remarques utiles en matière de sécurité, à savoir si des dangers imminents et éminents sont remarqués.
Il conviendra de mesurer différemment les dangers selon qu'il s'agit d'un canyon de type terrain sportif ou terrain d'aventure
Ce rapport pourra être complété si nécessaire de photos, notes ou croquis

Signature(s) du (des)
intervenant (s)

Signature du Président
du CDPC 74

Signature de la Présidente
du CD FFME 74

❖ Actions en cours (pour validation)

Rapport de visite annuelle (suite)

Ce document sera transmis conjointement (non rempli bien sur) aux demandes de subventions annuelles sollicitées auprès des municipalités.

Les demandes de subventions formulées par le CDPC seront adressées pour 2011 aux seules communes de Morzine (Nyon) et Bonneville (Bronze) où les travaux sur sites sont achevés.

En ce qui concerne la commune du Petit Bornand (Sambuis) et au vu du financement qu'il reste à trouver pour 2011 (extraction des épaves), la visite 2011 sera réalisée et le rapport établi sans aucune subvention sollicitée. (Eric Maier s'y engage personnellement)

Pour les autres communes de Magland/Carroz (Balme) et Talloires (Angon) les rapports seront établis à l'issue des opérations déquippement/déséquippement reconduites en 2011.

Ces visites 2011 seront faites aussi sans que subventions soit sollicitées

Les montants des subventions annuelles sollicitées seront variables : en fonction de la longueur des courses, les fréquentations, l'exposition du site aux crues et intempéries, la quantité d'équipements en place...

Ces montants sollicités pourront être majorés et justifiés (exemple : pose exceptionnelle d'un câble...échappatoires, attente de nombreuses personnes en zone partagée avec des randonneurs) cas de Nyon...où le budget 2010 n'a permis que la pose de câble de récupération.

Ces subventions accordées permettront de couvrir :

- les frais matériels des intervenants au cours de la visite
- les frais de déplacement de ces mêmes personnes.
- les fournitures de petit matériel (un ou deux points d'ancrage à remplacer – un coup de tronçonneuse ...par exemple)
- les frais d'organisation (participation aux coûts d'assurance, de l'emploi de salarié)
- la délivrance du « rapport de visite »

Toute intervention plus « lourde » fera l'objet de sollicitation plus spécifique.

❖ Actions en cours (pour validation)

Propositions de remboursement de frais et dommages

Remboursement forfaitaire de dommages matériels subis

ou

Aide à la formation (en rapport avec l'activité)

- **sur présentation de factures**, à défaut matériel acheté par CDPC et attribué (corde, EPI...par exemple)
- **capitalisable sur un an** (exercice comptable)
- **ayants droits**
 - **personnes ayant mené une action en canyon demandée par CDPC**
(visites de sites, équipement, opération sécurisation/nettoyage)
 - **forfait 50 euros/jour/personne**
pour actions équipement, sécu/nettoyage
 - **forfait 30 euros/jour/personne**
pour visites de sites

Remboursement de frais de déplacement (0,27 Euro/km)

- **A.G. exclue**
- **co-voiturage maximal.**
- **uniquement depuis le département**
- **intervenant de proximité privilégié**

Pour soulager le trésorier, un trésorier adjoint qui gérerait cette partie et en préparerait la comptabilité apparaît nécessaire.



Le CDPC dans le contexte de l'organisation nationale

- le CDPC a été reçu le 6/11/2010 à Lyon par fédérations réunies pour le canyisme au sein d'une Commission Canyon Interfédérale (C.C.I.)
- Le CDPC a reçu les encouragements mais il a été indiqué que le CDPC était un modèle très spécifique propre à la Haute-Savoie et que ce modèle ne pouvait être étendu systématiquement.

- le national fédéral propose un modèle CCI...(CCID au plan départemental)
 - un comparatif CCID/CDPC a été présenté à la CCI par le CDPC (*Voir compte rendu adressé à tous sur la new letter CDPC*)

Les points essentiels de ce comparatif sont les suivants:

Une CCID est une Commission Canyon fédérale issue de convention. Y sont programmées des actions et recherchés des moyens. Les comités conventionnés restent maîtres des ouvrages.

Un CDPC est une Association Canyon à laquelle les structures fédérales et professionnelles confient en partage, les programmations, les recherches de moyens, les négociations éventuelles et les maîtrises d'ouvrages.

Une CCID ne s'occupe pas que de gestion des sites mais désormais aussi de formations communes fédérales. Les formations sont hors compétences du CDPC. Le CDPC laisse aux comités fédéraux le soin d'examiner l'opportunité d'une création CCID.

Une CCID ne peut répondre des problèmes actuels de :

Responsabilité Civile du CDPC - d'assurance « individuelle accident » des participants aux actions menées par le CDPC (pluralité d'origines des participants – participants parfois non canyoneurs mais bucherons, travaux accro... - utilisation occasionnelle de machinerie: tronçonneuse, disquuse, treuil...)

Des débats CCI/CDPC il ressort que :

- l'AFC (Association Française de Canyon) devrait être admissible au CDPC mais en qualité de membre de droit.
- le syndicat des AMM si il désire être représenté dans le CDPC devrait l'être dans le cadre des 6 représentations professionnelles accordées au groupement professionnel (GPCHS)



Le CDPC dans le contexte de l'organisation nationale (suite)

- un courrier de la CCI a été adressé aux Présidents de CD 74

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
Fédération Française de Spéléologie
Fédération Française des Clubs Alpin et de Montagne



Mesdames, Monsieur les Présidents
Comités départementaux FFME, FFS et FFCAM de Haute Savoie
Champeaux, le 10 novembre 2010
Mesdames, Monsieur les Présidents,

La Commission canyionisme interfédérale a rencontré le samedi 6 novembre, Monsieur Eric MAÏER, Président du Comité départemental de pilotage du canyionisme en Haute Savoie.

Ce fut l'occasion d'échanger sur les actions et le fonctionnement de nos organismes respectifs et d'aborder un certain nombre de problèmes qui gênent nos actions et sur lesquels nous nous devons de trouver ensemble des solutions (Responsabilité civile, assurance, etc.)

Nous tenons à vous dire tout l'intérêt que la CCI porte aux travaux menés par le CDPC 74 dont vous êtes des membres actifs et éminents.

Nous nous félicitons de la dynamique mise en place qui fédère l'ensemble des acteurs locaux du canyionisme (fédérations et professionnels) et des résultats obtenus en matière notamment de gestion des sites.

Nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre votre action au sein de ce Comité.

Nous pensons néanmoins, que votre action dans le CDPC 74 aurait encore plus de poids, si les trois comités départementaux, FFME, FFS et FFCAM se rassemblaient au sein d'une commission canyionisme interfédérale départementale (CCID).

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour vous apporter toute l'information et l'aide nécessaire à cette création.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Monsieur les Présidents, en l'assurance de nos sincères salutations

Pour la CCI
Le secrétaire général
Jean-Pierre HOLVOET



Actions en cours :

- ❑ Absolue nécessité pour le CDPC d'être couvert en RC et faire en sorte que chaque personne qui participe aux actions (notamment nettoyage/dépollution) soit couverte en individuelle accident et RC.

Laurence BOYE s'est occupé de cette partie. Aucun assureur et notamment ceux chez qui les contrats fédéraux ont été souscrits ne désire assurer le CDPC (trop petite structure). A ce jour un contrat est proposé par la MAIF et couterait environ 900 euros par an. D'autres réponses d'assureurs sont en attente. *Nota: le contrat MAIF prévoit aussi le vol de matériel confié (pas négligeable)*

- ❑ Assurer une gestion et une animation sans faille du site CDPC

Jessica Faure assurera cette mission et se mettra en relation avec Bertrand Hauser pour ce faire

- ❑ Assurer les mises à jour des fiches techniques de sites développés sur DC.Com.

Bertrand Hauser précise qu'il n'y a pas besoin de convention pour ce faire entre CDPC et DC Com. Un compte CDPC est à mettre en place pour l'alimentation des données du DC.Com. Jessica a en charge ce travail.

- ❑ Tenues de 2 ou 3 réunions de travail par an (mises au point – échanges)



Pérenniser l'emploi à 1/3 temps au CDPC de Jessica :

Intervention de Céline PHILIPPE, Présidente CD FFME 74 avec Eric MAIER, Président CDPC.

L'emploi de Jessica est aidé par la DDCS, le Conseil Général et la FFME.

L'aide du Conseil Général est soumise à des conditions qui sont en cours de négociation.

(Le CG exige que l'employé soit titulaire d'un brevet d'état . Jessica dispose d'équivalences)

L'aide du CG est fixe et conclue pour 5 ans.

L'aide de la DDCS est dégressive sur 5 ans. Des moyens financiers sont à trouver d'ici là.

La fragilité du financement apparaît à long terme.

L'emploi de Jessica doit permettre de dynamiser le CD FFME et dégager des financements.(formations, licences, animations, manifestations...)

Au vu de l'aide précieuse et indispensable apportée par la mise à disposition au 1/3 temps au CDPC, Eric MAIER propose que le CDPC fasse tout son possible pour dégager d'ici 2012 une somme annuelle de 2000 euros. Cette somme sera ponctionnée en grande partie sur les subventions annuelles municipales allouées aux visites annuelles des sites développés. « Plus il y aura de sites développés, plus il sera aisé de dégager cette contribution , tout comme absorber le coût de l'assurance qui s'impose dès 2011 »

La FFS (représentée par Gérard Gudéfin)annonce avoir statué à ce propos lors de sa dernière AG. « Le CD 74 FFS compte 120 licenciés et ne peut pas participer au-delà de 50 euros supplémentaires à sa cotisation CDPC. »

La FFCAM (représentée par sa présidente) annonce que cela doit être évoqué en comité directeur et AG et que rien ne peut être envisagé à présent.

Le GPCHS (représenté par son président) annonce qu'il voit mal comment participer d'avantage.

Des partenariats privés sont peut être une solution.

❖ Actions nécessaires et prévues en 2011:

- finaliser les canyons de Balme, Angon
- prévoir visite annuelle canyons Nyon, Bronze et Sambuis
- trouver budget hélitreuillage épaves dans Sambuis

- trouver un trésorier adjoint

Xavier TILLOY se propose à ces fonctions .

Sa candidature est acceptée par l'AG.

- finaliser cahier charges étude canyon
- trouver et souscrire assurance RC et Ind.Acc.
- animer le site web CDPC et alimenter les fiches techniques
- trouver les moyens à long terme de pérennisation de l'emploi
- prospecter pour du partenariat privé
- monter des dossiers de demandes de subventions (CNDS – Municipalités – Communautés de communes - CG – CR – Agence de l'eau ?)
- améliorer animation mouvement CDPC au sein des CDs (diffusion par les CDs auprès de leurs clubs et structures...en AG)
- mieux partager et coordonner le travail au sein du CDPC (réunion d'aujourd'hui + 2/3 réunions en 2011)

- engager les concertations avec communes concernées par canyons de Montmin, Clévieux, Belle au bois. (canyons ciblés et pour lesquels subvention de 6000 euros du CNDS à FFME a été accordée)
- engager les études de ces 3 canyons



Questions diverses:

Canyon Vogealle

Eric Maier :

« Depuis plusieurs années, 4 voir 5 ans, Nicolas Massol et aussi Richard Bertolini (FFS) se sont préoccupés de ce canyon . Une étude a été réalisée (une copie est au CDPC) , le rééquipement inox a été réalisé...Bertrand Hauser y a remis aussi quelques points . Gérard Gudefin a suivi aussi mais peut être de plus loin ce dossier). Une convention d'usage avait été préparée et proposée à ASTERS ...tout est resté en plan.

Je ne tiens pas à développer ce sujet aujourd'hui mais je pense que pour le futur proche, ce site devrait être un objectif à suivre. »

Demande agrément préfectoral

Eric Maier:

« Nous avons 3 ans d'existence. Au titre de nos actions en matière de sécurisation et prévention, le CDPC agit bien pour réduire l'accidentologie, donc réduire le nombre de secours et ainsi diminuer le cout annuel de ses interventions. Nous favorisons bien la connaissance des sites et des pratiques aux secours.

Ceci mériterait d'être abordé dans le cadre d'un projet de convention entre Sécurité Civile et CDPC. Si cela fonctionnait, cela pourrait nous ouvrir une porte vers des subventions CG (prévues...aides aux associations dont les actions sont bénéfiques au SDIS) »

❖ Les moyens financiers pour les actions 2011 envisagées

- 6000 euros acquis à ce jour par FFME pour actions CDPC sur canyons de Montmin, Belle au bois et Clévieux
- en perspective d'opérations de sécurisation/nettoyage réduites en 2011
- parts d'investissement des communes (fabrication/installation de signalétiques) pour canyons Clévieux, Belle au Bois, Montmin non chiffrées et comptabilisées.
- matériel d'équipement à dispo actuellement, + ou - suffisant pour finaliser et maintenir canyons entrepris en 2010.

Recettes		Dépenses	
Subvention CNDS sur FFME	6 000 E	Assurance	800 E
Solde exercice 2010 FFME (CNDS)	78,66 E	Signalétiques	3 000 E
Solde exercice 2010 CDPC (350 E non crédités)	592,84 E	Equipement	2 000 E
Cotisations 2011 au CDPC	300 E	Déplacements	2 000 E
Subventions municipales au CDPC (visites 2011: Nyon – Bronze)	800 E	Remboursements Dommages matériels	3 000 E
Commune Petit Bornand ? Communauté Communes F.G. ? (hélicoptère)	manquent 7728,50 E	Consommable	200 E
Contributions complémentaires CDs (autres que FFME) ?		Location matériel	200 E
Conseil Général ? Conseil Régional ? Agence de l'Eau ? Partenariat privé ?		Divers	300 E
		Contribution CDPC sur emploi FFME 2011 (parts visites canyon 2011)	400 E
		Contributions pour l'emploi FFME 2011	1 000 E
		Hélicoptère Sambuis	2 600 E
Total		15 500 E	Total



Les chargés de missions 2011

Un trésorier adjoint: Xavier TILLOY

Missions	Echéance	Particularités	Postulants
Communication (lettre diffusion..etc.)			BOYE Laurence
Chargé de gestion du matériel			PIAZZA Pierre
Demandes subventions			MAIER Eric Jessica FAURE
Cahier des charges études canyon	Février 2011		Pierre PIAZZA
Contrat d'assurance	Fin janvier 2011		BOYE Laurence
Site internet CDPC			Jessica FAURE avec Bertrand HAUSER
Animer mouvement CDPC au sein des Comités –		Impulser auprès des clubs et structures	Jessica FAURE avec Présidents de CDs
Alimenter fichier sites (fichier fédéral-ministériel)			Jessica FAURE
Mettre à jour fichiers sites DC Com		Convention à établir	Bertrand HAUSER
Prospecter vers du partenariat privé			Loïc SURGET ?
Poursuivre échanges avec instances territoriales et de l'état			MAIER Eric + Jessica FAURE

Missions	Echéance	Particularités	Postulants
BALME (finalisation équipement) *	Printemps 2011 IMPERATIF	Mixité Pros/Fédéraux	GIROUD Cédric ? SURGET Loïc ?
BALME (suivi des relations avec municipalités)			GIROUD Cédric ?
BRONZE (suivi des relations avec municipalité)			MAGNIN Gérald ?
BRONZE (visite état des lieux)	2011	Subvention municipale	MAGNIN Gérald ?
SAMBUIS (suivi des relations avec municipalité)			Jessica FAURE – Eric MAIER BIDOT Olivier ?
SAMBUIS (visite état des lieux)	2011	Sans subvention municipale en 2011	MAIER Eric
SAMBUIS (suivi extraction épave)	Très souhaitable Printemps 2011	Budget à trouver (2600 e) avec Commune, CC...???	MAIER Eric/Jessica FAURE
NYON (suivi des relations avec municipalité)			MAIER Eric
NYON (visite état des lieux)	2011	Subvention municipale	MAIER Eric DURDILLY Philippe ?
ANGON (suivi des relations avec municipalité)			DURDILLY Philippe COURTIAL Hubert
ANGON (établissement rapport étude)	Au plus tôt IMPERATIF	Besoin de quelques maitrises informatique	DURDILLY Philippe + COURTIAL Hubert
ANGON (équipement) *	Printemps 2011 IMPERATIF	Mixité Pros/Fédéraux	DURDILLY Philippe OTTONELLO Jacques
ANGON (suivi aménagements avec municipalité)	Printemps 2011 IMPERATIF		????

* s'agissant d'actions 2010 non finalisées, aucun dédommagement matériel n'est prévisible

Missions	Echéance	Particularités	Postulants
CLEVIEUX (contact avec municipalité)	2011	Pas avant finalisation Angon/Balme	MAIER Eric/FAURE Jessica DDCS (Laurent GIRARD) + ???
CLEVIEUX (étude)	2011		???
MONTMIN (contact avec municipalité)	2011	Pas avant finalisation Angon/Balme Travail en collaboration avec PNR Bauges	MAIER Eric/FAURE Jessica DDCS (Laurent GIRARD) + ???
MONTMIN (étude)	2011	Travail en collaboration avec PNR Bauges	???
BELLE AU BOIS (contact avec municipalité)	2011	Pas avant finalisation Angon/Balme	MAIER Eric/FAURE Jessica DDCS (Laurent GIRARD) + DUMAS Michel (AMM- BG Megéve) ?
BELLE AU BOIS (étude)	2011		DUMAS Michel (AMM- BG Megéve) ?

- ❖ L'assemblée générale a été clôturée par un pot de l'amitié offert la Commune du Petit-Bornand-les-Glières .
- ❖ Au cours de ce pot de l'amitié, a été signée entre la municipalité représentée par son maire, Mr CHUARD et le Comité Départemental 74 FFME représenté par sa Présidente, Melle PHILIPPE Celine, une convention d'usage de type « terrain d'aventure » pour le canyon des Sambuis.

Merci à tous

